

Formation de base pour les nouveaux collaborateurs opérationnels dans la branche des services de sécurité

La VSSU recommande les thèmes ci-après et leurs contenus comme formation de base minimale pour les collaborateurs opérationnels dans le domaine des services de sécurité. Les prescriptions du concordat romand et les prescriptions cantonales sont en tous les cas prioritaires.

La formation de base doit comporter aussi bien une partie théorique qu'une partie pratique. Conformément à la convention collective de travail, art. 10, la formation complète doit se monter à 20 heures au minimum et peut s'achever par un contrôle d'apprentissage. Les formations doivent être documentées.

Formation de base			
Thèmes	Particularités et contenus	Compétences d'action	Objectifs d'apprentissage
Compétences sociales	Contenus : apparence soignée, attitude correcte et manières appropriées, communication adaptée à la situation, approche professionnelle des tierces personnes, application des techniques de désescalation	A une apparence soignée et recourt aux manières appropriées exigées par la situation.	<ul style="list-style-type: none"> Nomme les éléments essentiels qui contribuent à une apparence soignée. Adapte son attitude, son apparence et ses manières envers clients et tiers en fonction de la situation. Nomme les influences de la communication non-verbale (distances sociales, langage corporel, mimiques, gestuelle). Explique les règles de base d'une communication verbale réfléchie et objective. Explique le modèle émetteur/récepteur à l'aide d'un exemple qui lui est propre. Enumère les situations de conflit typiques et les stratégies de désescalation possibles. Nomme les motifs d'une escalation. Décrit les règles de base de la désescalation verbale et non-verbale. Décrit les mesures de maîtrise de soi dans des situations de conflit.

Thèmes	Particularités et contenus	Compétences d'action	Objectifs d'apprentissage
Droit	<p>Contenus : Bases du droit ayant une importance fondamentale pour les employés de la sécurité, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délimitation entre autorités étatiques (police) et prestataires de services de sécurité privés • Les directives pertinentes du droit pénal, de la procédure pénale et du droit civil et leur importance pratique 	<p>Se comporte correctement et en respectant les conditions cadres juridiques dans toutes les situations qu'il rencontre durant son service.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enumère les différences fondamentales des tâches et des droits et obligations de la police et du service de sécurité. • Décrit les principales caractéristiques de : légitime défense, nécessité, proportionnalité, assistance à personne en danger, obligation de porter secours, arrestation provisoire par des personnes privées, droit de domicile, violation de domicile, usurpation de fonction, discrimination raciale, dommage à la propriété. • Reconnaît les bases juridiques applicables à l'aide d'exemples pratiques.
Premiers secours	<p>Contenus : Basic Life Support, position latérale stable, saignements</p> <p>Particularités : le lieu de formation doit bénéficier de la certification SRC.</p>	<p>Dans les situations d'urgence, fournit correctement les premiers secours pour les patients critiques et non-critiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enumère les comportements corrects pour les situations d'urgence les plus courantes. Explique les différences entre les états de patient « critiques » (pronostic vital engagé) et « non-critiques » (pronostic vital non-engagé) et nomme les mesures de premiers secours adaptées. • Utilise correctement les mesures immédiates simples pour sauver la vie, selon les prescriptions actuelles des directives SRC. • Distingue les saignements graves des saignements simples et fournit les soins appropriés au patient. • Reconnaît la perte de connaissance et installe correctement les personnes inconscientes.

Thèmes	Particularités et contenus	Compétences d'action	Objectifs d'apprentissage
Connaissances de la branche	Contenus : évaluation du potentiel de danger et prise des mesures appropriées. Procédure correcte lors d'événements particuliers (p. ex. incendie, dégâts d'eau, fuite de gaz, évacuation, effraction, accidents). Réalisation d'un contrôle de personnes.	Identifie les dangers immédiats, se comporte de manière appropriée et rédige correctement annonces et rapports.	<ul style="list-style-type: none"> • Explique la procédure correcte lors des événements les plus fréquents, tels que : incendie, dégâts d'eau, fuite de gaz, évacuation, effraction et accidents. • Reconnaît les dangers possibles lors de l'engagement. • Alarme correctement à l'aide des « réponses aux 5 questions » (qui, quand, où, quoi, mesures prises) et annonce selon le schéma. • Rédige correctement les rapports : de manière complète, factuelle et lisible. • Exécute un contrôle de personnes de manière proportionnelle et adaptée à la situation.
Sécurité au travail et protection personnelle	Contenus : mesures de protection personnelle, protection de la santé et sécurité au poste de travail.	Met en œuvre les mesures pour la protection personnelle et la protection de la santé et veille à la sécurité au poste de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Enumère les équipements de protection mis à disposition par l'employeur. • Explique les mesures pour la protection de la santé, en lien avec sa propre situation de travail. • Enumère les mesures de protection personnelle. • Se comporte correctement avant, pendant et après l'intervention ASI (bases juridiques, tactique d'intervention, décontamination).
Convention Collective de Travail (CCT)	Domaine d'application, engagement, période d'essai, résiliation, formation de base, règlement du temps de travail et des frais.	Déduit ses droits et obligations essentiels de la CCT.	<ul style="list-style-type: none"> • Explique les contenus essentiels de la CCT, en relation avec son propre emploi.